



Un minimum pour faire manger ses enfants

Par **marie44_old**, le **14/09/2007** à **19:57**

Bonsoir,

Une amie qui est instance de divorce se trouve avec ses 3 enfants sans aucun sou. Son mari rentre très tard le soir et s'en va travailler de bonne heure le matin de façon à ne voir personne.

Elle habite en campagne, il lui a retiré les clefs de la voiture, elle n'a accès à aucun compte bancaire (il a toujours tout mis à son nom).

Il ne fait pas de courses, le réfrigérateur est vide.

Aujourd'hui, une voisine lui apporte quelques aliments, mais cela n'est pas suffisant. Elle vient de m'avertir, il est tard, j'irai la voir demain (200km nous séparent).

Question : En attendant la séparation elle souhaite obliger son mari à approvionner la maison de manière à faire manger ses enfants.

Qui peut elle saisir en urgence, demain samedi si possible.

Si quelqu'un peut me répondre ce soir ce serait génial, je pourrais lui transmettre les informations demain.

Merci de votre aide.

Par **maitreiledefrance_old**, le **16/09/2007** à **09:41**

bonjour

il est possible de faire une demande en référé aux juge au affaires familiales du lieu de domicile pour assurer le paiement de la contribution aux charges du mariage

je suppose que vous n'etes pas encore passé en audience devant le JAF sinon il aurait fixé la pension alimentaire

Par **marie44_old**, le **16/09/2007** à **20:39**

Bonsoir,

Merci d'avoir répondu.

Comme je vous l'ai écrit, il ne s'agit vraiment pas de moi, mais d'une amie.

Pour résumer, tous ses problèmes ont commencé début 2007 et se sont accélérés au mois de juillet.

L'audience est prévue fin septembre, mais depuis 1 semaine, son mari ne veut plus la voir ni voir ses enfants. Monsieur travaille, ne manque pas d'argent, mais leur a coupé tous les vivres. La situation est délicate.

Hier, la mairie de sa commune était fermée et je n'ai pu rencontrer personne.

Je n'ai pu que lui conseiller d'aller au tribunal pour demander conseil.

Merci

Marie